

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 105-16**  
**Le 1 septembre 2016**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Brookfield Infrastructure Partners L.P. (BIP.UN)**  
**Fractionnement d'unités**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que «Brookfield Infrastructure» a annoncé le 3 août 2016 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement d'unités à raison de trois pour deux de toutes ses unités en circulation. Le fractionnement sera mis en œuvre par le biais d'une subdivision selon laquelle les porteurs de parts recevront une moitié supplémentaire d'une part pour chaque part détenue (À savoir une part supplémentaire pour toutes les deux parts détenues).

A la date de paiement du 14 septembre 2016, chaque détenteur de part inscrit au registre le 6 septembre 2016, recevra les parts supplémentaires nécessaires pour donner effet au fractionnement de parts. Toutes les fractions de parts devant être émises aux porteurs de parts inscrits à la suite du fractionnement de parts seront arrondies à la part la plus proche. La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

**Fractionnement d'unités (BIP.UN) – Détails du rajustement:**

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**                      **15 septembre 2016**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :**                      **6 septembre 2016**
- **DATE DE PAIEMENT :**                      **14 septembre 2016**

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options de BIP.UN seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 15 septembre 2016
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Change de BIP à BIP1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 150
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 150 unités classe A du Brookfield Infrastructure Partners L.P. (BIP.UN)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 112 500 contrats pour les séries existantes.  
Les limites de position et de levée seront fixées à 75 000 contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 15 septembre 2016, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Brookfield Infrastructure tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

<b>Brookfield Infrastructure Partners L.P.</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
BIP1	44,00 \$	29,33 \$
BIP1	46,00 \$	30,67 \$
BIP1	48,00 \$	32,00 \$
BIP1	50,00 \$	33,33 \$
BIP1	52,00 \$	34,67 \$
BIP1	54,00 \$	36,00 \$
BIP1	56,00 \$	37,33 \$
BIP1	58,00 \$	38,67 \$
BIP1	60,00 \$	40,00 \$
BIP1	62,00 \$	41,33 \$
BIP1	64,00 \$	42,67 \$
BIP1	66,00 \$	44,00 \$
BIP1	68,00 \$	45,33 \$
BIP1	69,00 \$	46,00 \$

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Jean-François Bertrand  
 Vice-président, opérations de marché, services et connectivité,  
 Marchés financiers